



EAGLE VILLAGE FIRST NATION - KIPAWA

DESCRIPTION

La réserve d'Eagle Village First Nation - Kipawa est constituée par les lots A-1 et A-2 du bloc A, dans le canton de Gendreau.

Elle s'étend sur 20,9 hectares.

LOCALISATION

La réserve est située sur la rive ouest du lac Kipawa, à une dizaine de kilomètres au nord-est de Témiscamingue.

HISTORIQUE FONCIER

7 janvier 1974 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X25240

Le gouvernement du Canada achète une partie du bloc A (canton de Gendreau) appartenant à la compagnie *Gordon Creek Improvement*, d'après un plan de l'arpenteur Jean-Paul Deslauriers. La superficie mentionnée est de 53,12 acres.

Comme il s'agit d'un achat auprès d'un propriétaire privé, il n'y a pas de droit de retour au Québec.

11 décembre 1975 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 46817

Décret en conseil 1975-2852 - Mise de côté par le gouvernement du Canada des terres achetées en 1974, à l'exception d'une emprise de chemin de 66 pieds qui doit inclure la route à l'intérieur de cette partie du bloc A, telle que montrée sur le plan de Jean-Paul Deslauriers. Cette emprise de chemin reste cependant propriété fédérale.

3 septembre 1980 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 71751

Décret en conseil 2777-80 - Le gouvernement du Québec transfère au gouvernement du Canada les blocs 1 et 2 du canton de Gendreau. Ces deux blocs sont des lots de grève et en eau profonde faisant partie du lit du lac Kipawa, dans le canton de Gendreau.



7 mai 1981 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 74807

Décret en conseil 1981-1177 - Le gouvernement du Canada accepte le transfert de régie et d'administration des blocs 1 et 2, lots de grève et en eau profonde faisant partie du lit du lac Kipawa, dans le canton de Gendreau.

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1972** : arpentage des limites de la réserve par Jean-Paul Deslauriers;
- 2) **1997** : réarpentage des limites extérieures par Alain Sansoucy;
- 3) **2003** : arpentage du lot 13 du bloc A du Canton de Gendreau par Mario Sarrazin.